

PREMIER DE L'ABONNEMENT. Edition Quotidienne. De An. 6 Mois. 2 Mois. 1 Mois. POUR LES ETATS-UNIS... \$12.00 \$6.00 \$3.00 POUR L'ETRANGER... \$16.15 \$7.55 \$3.75 \$1.50

Le Numéro



Cinq Sous

PREMIER DE L'ABONNEMENT. Edition Hebdomadaire. De An. 6 Mois. 2 Mois. 1 Mois. POUR LES ETATS-UNIS... \$2.00 \$1.50 \$1.00 POUR L'ETRANGER... \$2.50 \$2.00 \$1.50 \$1.00

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRAIRE.

PRO ARIS ET FOVIS

SCIENCE, ARTS.

Seul Journal Français Quotidien au Sud

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 OCTOBRE 1896.

Fondé le 1er Septembre 1827

NEW ORLEANS: BEE PUBLISHING CO., LIMITED. Bureau: 333 rue de Chartres. Entre Conti et Bienville. Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

MORT
GENERAL TROCHU.

Une dépêche nous apprend la mort du général français Louis-Jules Trochu, ancien président du gouvernement de la Défense nationale. Il était né à Paris, près Belle-Ile-en-Mer (Morbihan), le 12 mars 1815, fut élève de Saint-Cyr et de l'École d'application du corps d'état-major. Lieutenant en 1840, capitaine en 1843, il fut attaché au maréchal Bugeaud, en Algérie; chef d'escadron en 1846, lieutenant-colonel en 1863, il fut aide-de-camp du maréchal Saint-Arnaud, en Crimée; fut nommé général de brigade le 24 novembre 1854, et commanda, en cette qualité, jusqu'à la fin de la campagne. Le 24 mai 1859, il fut nommé général de Division, et fit, avec distinction, la campagne d'Italie. A la fin de 1866, il eut mission de préparer les études relatives à l'organisation de l'armée et publia, l'année suivante, sans nom d'auteur, l'ouvrage intitulé "L'Armée française en 1867", volume inspiré de sentiments orléanistes et qui eut en quelques mois dix éditions.

L'année suivante, il resta sans emploi même au moment de l'organisation des corps d'armée contre la Prusse (juillet 1870). Les premières défaites ramené à lui le ministère. On voulut d'abord lui donner le commandement du corps expéditionnaire de la Baltique, et, les événements se précipitant, il fut même question de lui confier le ministère de la guerre, lors de la chute du cabinet Ollivier. Le général de Palikao, devenu président du Conseil, le chargea de l'organisation et du commandement du 12e corps en formation au camp de Châlons. C'est là que, le 17 août, l'empereur Napoléon le nomma gouverneur de Paris et commandant en chef de toutes les forces destinées à la défense de la capitale. Cette nomination, qui coïncidait avec l'annonce du retour de l'empereur à Paris, fut accueillie avec dévouement par l'impératrice et par le ministère de la guerre. Le Conseil de Régence dissuadé Napoléon de rentrer à Paris. M. Trochu fit alors paraître sa première proclamation aux "Habitants de Paris" qui devait être suivie d'un si grand nombre d'autres, et où, l'impératrice ayant supprimé la phrase annonçant le retour de l'empereur, il n'était fait aucune mention du gouvernement impérial. Ce document eut un grand succès, dans lequel le général prétendait maintenir l'ordre dans la cité par le seul ascendant de la "force morale"; se terminait ainsi: "Pour accomplir mon œuvre, après laquelle, je l'affirme, je rentrerai dans l'obscurité d'où je sors, j'adopte une des vieilles devises de la province de Bretagne où je suis né: "Avec l'aide de Dieu, pour la patrie".

Le nouveau gouverneur entré en fonctions, s'occupa avec un zèle infatigable de la mise en état des fortifications, de l'armement d'artillerie, de l'approvisionnement et des mesures de sûreté intérieure. C'est sur ce dernier point que, dès le premier jour, il se trouva en conflit d'attributions avec le général de Palikao, dont il eut, jusqu'au 4 septembre, à combattre l'opposition. Il procéda cependant à l'approvisionnement en masse des 80,000 Allemands domiciliés à Paris, que l'opinion publique, surexcitée par des faits trop réels, accusait d'espionnage universel. Dès ce moment, Gambetta proposait au corps législatif de centraliser tous les pouvoirs entre les mains de M. Trochu, en vue de la défense de Paris. Le Comte de Palikao s'opposa à cette mesure, mais le désastre de Sedan modifia subitement la situation. Dès le 3 septembre, l'impératrice elle-même, informée du désastre, fit appeler le Gouverneur de Paris, qui, peu de jours auparavant, affirmait sa fidélité à la dynastie, au triple titre de "Breton, de catholique et de soldat"; celui-ci attendit au lendemain pour se rendre aux Tuileries. Quelques heures après, un Gouvernement de Défense Nationale avait été proclamé à l'Hôtel de Ville. Les députés de la gauche qui le composaient, comprenant que la situation exigeait un nom militaire, offrirent à M. Trochu une place au milieu d'eux. Il l'accepta à la condition d'être confirmé dans les fonctions qu'il occupait, et d'être nommé président du nouveau gouvernement républicain. Il signa aussitôt en cette qualité le décret qui

déclarait le corps législatif dissous et le Sénat aboli, puis, successivement, les principaux décrets du gouvernement de la Défense dus à son initiative, entre autres ceux relatifs à la liberté de la fabrication et du commerce des armes, à la mobilisation de la garde nationale sédentaire, à l'organisation de divers corps auxiliaires, au licenciement de la garde impériale, à la Légion d'honneur exclusivement réservée aux services militaires, à la répartition en trois armées des forces de Paris, à l'interdiction de rendre compte des opérations de guerre, à la suppression de l'élection pour les officiers de la garde mobile, à la suppression des fonctions de gouverneur de Paris. Ces diverses dates résument son rôle d'organisateur officiel pendant son règne.

L'histoire de ses opérations militaires, pour lesquelles il disposait de 120,000 hommes de troupes régulières, de 80,000 mobiles et de 330,000 gardes nationaux, commence le 19 septembre par le combat de Châtillon, où l'aile droite française s'était retirée "avec une regrettable précipitation", le mouvement de flanc des Prussiens, furent arrêtés sans succès. L'investissement du Sud de Paris ne put être évité. Le 23 septembre, le corps du général Vinoy recouvra les Hautes-Bruyères, poste avancé au sud du fort de Bicêtre, que le génie civil transforma, par des travaux considérables rapidement achevés, en une formidable position.

Le 30, un nouvel effort fut tenté sur le front sud; Chevilly, l'Hay et Thiais, solidement occupés par les Prussiens, furent attaqués sans succès. Le 21 octobre, une grande sortie sur Montretout qui, mieux conduite, aurait pu amener le général Ducrot aux portes de Versailles, échoua complètement. Le 28, le général de Bellera s'empara de Bourget, se maintenant un jour dans cette position et, n'étant pas soutenu, fut chassé par l'ennemi. Cet échec, auquel vint ajouter la désastreuse nouvelle de la capitulation de Metz, provoqua la tentative insurrectionnelle du 31 octobre, à la suite de laquelle M. Trochu et la plupart des membres du gouvernement, faits prisonniers par les bataillons radicaux, furent déliés, dans la nuit, par la garde nationale de l'ordre. Cet événement fut l'occasion de la confirmation du pouvoir du Gouvernement de la Défense par le scrutin public du 3 novembre, qui lui donna 557,996 voix affirmatives sur 620,634 votants.

Les sortis, interrompus pendant un mois, reprirent le 29 novembre. L'armée d'opérations, comprenant 150,000 hommes et 400 pièces de canon et commandée par le général Ducrot, passa la Marne le 30, s'empara de Champigny, de Bry-sur-Marne et de Villiers, s'avancant sur Chelles et menaçant de tourner et de couper l'ennemi. Le lendemain, le général Ducrot repassa la Marne et entonna son armée harassée dans le bois de Vincennes. En même temps arrivait la nouvelle de la défaite de l'armée de la Loire et de la reprise d'Orléans. Le découragement des Parisiens n'alla pas jusqu'à les empêcher de manifester encore un très vif désir de combattre. Le 21 décembre, pour obéir à la pression d'une opinion publique de plus en plus surexcitée, un grand mouvement en avant, qui embrassait tout le cercle d'investissement, fut ordonné et dirigé par M. Trochu. La lutte fut très vive à l'est de Paris sur la Ville-Evrard, la Maison-Blanche et le Bourget. Le froid était extrême (190 centigrades), et lorsque l'ennemi démasqua les batteries à grande portée, préparées de longue main contre le plateau d'Avron, le gouverneur se vit contraint d'abandonner précipitamment cette importante position stratégique, occupée la veille de la bataille de Champigny, fortifiée et armée par le colonel Stoffel, et où l'artillerie de marine avait rendu les plus grands services. A partir de cette époque, l'irritation contre M. Trochu devint générale. La garde nationale mobilisée demandait toujours à combattre avec une montante insistance. Enfin le 19 janvier 1871, 100,000 hommes, dont une moitié environ appartenait à la garde nationale, attachèrent, par un brouillard épais, les positions retranchées des Prussiens sur la gauche du Mont-Vaérien, occupèrent la route de Montretout et la crête de la Bergerie, atteignant Buzoval, mais furent obligés de se

replier le soir même. La dépêche du gouverneur, qui le 20, à neuf heures du matin, annonçait l'insuccès définitif de l'opération, portait qu'un armistice et des moyens extraordinaires de transports seraient nécessaires pour enlever les blessés. Ces manifestations décourageantes, ajoutées à la douleur d'une surprise défective, provoquèrent, de la part de quelques bataillons de la garde nationale de marche, une tentative de surprise de l'Hôtel-de-Ville que l'attitude énergique de mobiles brétons fit échouer (22 janvier).

Cependant, M. Trochu, qui le 8 janvier encore, avait affirmé dans une de ses proclamations, "que le gouverneur de Paris ne capitulerait pas", se dévouait de ce titre, en se séparant, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la capitulation sous le nom d'armistice. Le moment de départ, par le décret du 22, les fonctions de gouverneur qu'il transmittait au général Vinoy, de celles de président du gouvernement de la Défense nationale dont il restait investi. Il se mit alors en devoir de rendre les forts. Les pourparlers engagés par M. Jules Favre aboutirent le 26 janvier, et le général Vinoy signa la